

SEANCE ORDINAIRE DU 09 /04 /2019

L'an 2019, le 9 avril 2019, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents sauf Mr ZELEK Patrick procuration donnée à Mr ZELEK Jean Louis, Mme ROGES Maeva procuration donnée à Mr JACOB Jean Marie.

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 18 h, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.
Mme CORAL Marie Noëlle se propose au secrétariat de mairie. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du mercredi 27 février 2019. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3: Traversée du village RD 118 :

En ce qui concerne la traversée du village, Madame Le Maire et son adjoint présentent les propositions des banques en ce qui concerne les prêts pour les travaux.

Une réunion est prévue le mercredi 10 avril 2019 à 14h00 en mairie avec tous les partenaires du projet voirie (les représentants de l'entreprise EUROVIA, du STA Montbéliard, du département) ainsi que la commission voirie et le bureau d'étude ACESTI.

Le conseil municipal attend le compte rendu de cette réunion pour finaliser ce projet.

Article 4: ONF, parcelle 3, 18, 21, 23 :

Madame le Maire a reçu la visite de l'agent ONF.

Les parcelles 3 et 23 seront mises en vente cette année.

La parcelle 18 sera conservée cette année.

La parcelle 21 subira des travaux de broyage et de dégagement plantation de douglas.

Le conseil municipal décide d'attendre les devis avant de prendre une décision.

Article 5: Éclairage du village :

Suite à la réunion du vendredi 26 octobre 2018 avec le directeur du SYDED Mr MOUROT et des membres du conseil municipal, Madame le Maire a reçu trois devis pour la réfection des luminaires (23 au total) et des armoires électriques (3 au total).

Madame le Maire a également demandé des devis pour l'éclairage de l'église car aucune disposition électrique extérieure n'existe à ce jour.

Le conseil municipal retient l'entreprise MG ELEC de Fallon à l'unanimité des présents pour les travaux de réfection de l'éclairage public pour un devis de 13 493,40 euros et pour l'éclairage de l'église pour un devis de 1 224,00 euros.

Pour rappel, en ce qui concerne l'éclairage public, la commune pourra percevoir une subvention à hauteur de 50 % de la part du SYDED.

Article 6: Compte de gestion et Compte administratif 2018 :

Madame le Maire présente le compte administratif 2018 du budget de la commune et également le compte de gestion établi par Madame la trésorière. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion. Voici le détail du compte administratif ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Résultats de l'exercice 2018 : 27 611,45 euros

Résultats de 2017 reporté : 117 997,63 euros

Résultat à affecter en 2019 au 002 : 138 966,51euros

Investissement :

Résultats de l'exercice 2018 : - 6 134,35 euros

Restes à réaliser en dépenses : -508,22 euros

Le conseil municipal constate que le compte administratif est bien conforme au compte de gestion.

Madame le Maire sort de la salle pendant la délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le compte administratif 2018 et le compte de gestion.

Article 7 : Délibération d'affectation des résultats 2018 :

Madame le Maire expose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ci dessus:

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 27 611,45 euros

Résultats antérieurs reportés	117 997,63 euros
Résultats à affecter	138 966,51 euros

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents d'affecter les résultats de fonctionnement.

Article 8: Vote des taxes :

Madame le Maire présente le taux des 3 taxes pour l'année 2019.

Taxe d'habitation taux d'imposition 21,21%

Taxe foncière (bâti) taux d'imposition 16,43 %

Taxe foncière (non bâti) taux d'imposition 24,78 %

Après longue réflexion, le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité des présents ces taxes et décide de maintenir pour cette année le taux des taxes ci-dessus.

Article 9 : Budget Primitif 2019 :

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 ci-dessous

Fonctionnement :

Dépenses: 95 509,00 euros

Recettes : 204 198,69 euros

Investissement :

Dépenses: 345 942,57 euros

Recettes : 345 942,57 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2019 ainsi présenté.

Article 10 : Questions et informations diverses :

-Madame Le Maire présente le tableau de permanence pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 à son conseil municipal.

-Le samedi 6 avril a eu lieu la séance de greffe au verger de **LEON**. Les greffes ont trouvées leur tuteur et ne demandent qu'à s'épanouir.

De nombreuses personnes se sont déplacées. Nous avons eu la chance de recevoir le reporter de la revue **VU DU DOUBS**.

Madame Le Maire clôt la séance à 19h45.